ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 8427

Texte de la question

M Jean Beaufils demande a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, de lui faire savoir s'il n'envisage pas d'etendre la mesure de reduction de TVA de 7 a 5 p 100, decidee dans la loi de finances 1989 et concernant les droits d'entree dans les parcs zoologiques, les jardins botaniques, les parcs a decors animes, les jeux et maneges forains, aux musees prives. Ceux-ci, comme les attractions susnommees, concourent a la vie touristique du pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Les droits d'entree percus pour la visite des musees prives sont soumis au taux de 18,6 p 100 de la taxe sur la valeur ajoutee. En outre, ces prestations ne figurent pas parmi celles que le projet de directive europeenne, relative au rapprochement des taux de TVA dans la Communaute economique europeenne, prevoit de taxer au taux reduit. Cependant, ces propositions doivent faire prochainement l'objet d'un examen concerte entre les Etats membres. Dans le cadre de ces negociations, les preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire ne seront pas perdues de vue. Il n'est toutefois pas possible d'en prejuger le resultat.

Données clés

Auteur : M. Beaufils Jean
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8427
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 308